Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260605-2026_40-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage : 28/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.
Absent excusé : M. Miguel PINÇON donne pouvoir à François HINDRÉ

Stéphanie LE MÉE a été désigné comme secrétaire de séance

2026-40 RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

Le Conseil Municipal décide de fixer la révision des loyers et des charges pour les logements communaux, applicables au 1er juillet 2026 sur la base de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2025, soit 0,79 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la révision des loyers.

Pour extrait conforme

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

La Secrétaire,
Stéphanie LE MÉE,